



 **Académie d'Amiens**
Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse
Fonction publique de l'État

 **Responsable départemental harcèlement (DSDEN 80)**

 **Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Somme**
75 rue de la Vallée - 80000 Amiens

CATEGORIE : A / ouvert aux CPE titulaires ou aux contractuels	
DOMAINE FONCTIONNEL : direction et pilotage des politiques publiques	QUOTITE : temps plein
CONTEXTE DU POSTE : vacant	DATE DE PRISE DE FONCTION : 01/09/24
EXPERIENCE SOUHAITEE : non précisé	TELETRAVAIL POSSIBLE : non précisé

Descriptif de l'employeur :

Située au sein de la région académique Hauts-de-France, l'académie d'Amiens est composée de trois départements (Aisne, Oise et Somme). Elle est l'administration qui a la responsabilité de la scolarisation de 424 200 élèves, étudiants et apprentis. Pour assurer toutes les missions du service public d'éducation, l'académie d'Amiens emploie 26 100 enseignants et 9 800 personnels non enseignants (AED, AESH, administratifs, personnels de direction et d'inspection, personnels médico-sociaux, conseillers principaux d'éducation...). <https://www.ac-amiens.fr/>

Descriptif du poste :

Intégré à la cellule académique harcèlement, le responsable départemental harcèlement est placé sous l'autorité de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN). Le responsable départemental harcèlement a pour missions de se déplacer dans les écoles et les établissements du second degré en appui aux équipes en place pour des entretiens avec les élèves, les familles ou les équipes, pour des conseils, pour des formations ou pour le suivi du protocole pHARe.

Descriptif des missions :

Appui en école ou en établissement scolaire du second degré pour des entretiens :

- Assister en appui aux équipes en place aux entretiens conflictuels avec les parents, les élèves et les personnels dans des cas complexes de harcèlement ;
- Apporter une expertise en gestion de conflit ;
- Accompagner les équipes dans la mise en place de la méthode de la préoccupation partagée ;

- Apporter un soutien aux équipes en place dans les cas complexes ;
- Assurer une médiation avec les parents des élèves cibles ou auteurs dans les cas où la communication est rompue avec l'équipe de l'école ou de l'établissement.

Conseils sur des situations complexes de harcèlement :

- Se déplacer en école ou en établissement du second degré pour apporter un appui à l'analyse et au traitement des situations de harcèlement complexes ;
- Apporter des éléments d'analyse en lien avec les différents partenaires.

Formation des équipes en écoles ou en établissement du second degré :

- Apporter des éléments de formation contextualisés en lien avec des problématiques de harcèlement rencontrées par la structure.

Suivi du protocole pHARe :

- Apporter conseil aux équipes en place sur le protocole pHARe et leur permettre de le faire vivre.

Pour toutes ces situations, le responsable départemental harcèlement est en lien avec :

- La cellule académique harcèlement
- Les personnels en charge des situations de harcèlement au sein de la DSDEN
- Les IEN de la circonscription et, pour les situations les plus sensibles, avec l'A-Dasen
- La cheffe de cabinet.

Pour accomplir ses missions, le responsable départemental harcèlement est amené à se déplacer fréquemment au sein du département dans les écoles et établissements du second degré.

Cadre des missions :

- Une lettre de mission annuelle est établie fixant les axes prioritaires d'action de l'agent;
- Le responsable départemental harcèlement est amené à travailler étroitement en équipe avec : la cellule académique harcèlement, les référents harcèlement premier degré en DSDEN, la cheffe de cabinet, les IEN de circonscription, le chef de la division de la scolarité et la cheffe du service social en faveur des élèves.

Descriptif du profil recherché :

- Bac + 3 minimum, en sciences de l'éducation, ou en travail social, ou en psychologie.
- Les candidats doivent justifier de compétences en matière d'écoute active, de gestion de conflit, d'une bonne connaissance du programme pHARe et de compétences à mettre en œuvre la méthode pHARe ;
- Une bonne connaissance du système éducatif, de ses enjeux et de ses acteurs est indispensable ;
- Une aisance dans la communication avec les familles ;
- Une grande adaptabilité dans la communication avec les corps d'inspection ;
- Des capacités d'organisation rendant possibles et efficaces les déplacements ;
- Une capacité à rendre compte de manière régulière ;
- Une appétence à s'inscrire dans un cadre hiérarchique départemental et académique.

Les exigences liées à la mission impliquent loyauté et discrétion.

Compétences clés :

- Ecoute active,
- Gestion de conflit,
- Communication,
- Capacité à bien se situer dans le système ;
- Capacité à analyser les situations, à faire adopter aux interlocuteurs une posture réflexive et à proposer des pistes de solutions ;
- Réactivité et gestion du stress.

Conditions d'exercice :

- Le responsable départemental harcèlement est recruté pour un an, renouvelable. Cet agent est placé sous l'autorité du directeur académique des services de l'éducation nationale ;
- Le lieu d'exercice de la mission est à la DSDEN de la Somme.

A propos de l'offre :

Les candidatures accompagnées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae doivent être adressées, par voie hiérarchique et par courriel, à Monsieur l'Inspecteur d'académie, directeur des services de l'Éducation nationale de la Somme : ce.cab80@ac-amiens.fr avec copie à la division des personnels enseignants : ce.dpe5@ac-amiens.fr

Date limite de candidature : 23 août 2024